



Activités culturelles
et de loisirs

LES WEBINAIRES DU CLUB DECIBEL VILLES

Lieux musicaux : les pouvoirs de police

Judi 17 avril 2014 - 11h00-12h30

Le Club Décibel Villes, l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF) et la Préfecture de la Loire vous invitent à assister à une vidéoconférence dont le but est de nourrir une réflexion sur les compétences en matière de contrôle de la conformité des établissements diffusant de la musique amplifiée.

En cas d'infraction constatée, quelles sont les limites des pouvoirs dont dispose un SCHS ? Quel est le rôle spécifique des services préfectoraux en matière de sanction administrative ? Comment articuler intelligemment les différentes compétences ?

Ces questions seront abordées de manière concrète, notamment, à travers des exemples de pratiques locales, celles de deux collectivités membres du Club Décibel Villes : la Ville de Saint-Etienne et la Ville de Nantes.



Centre d'information et de documentation
sur le Bruit



PREFÊTE DE LA LOIRE



ville de
Saint-Étienne



La vie nocturne cristallise de nombreux conflits d'intérêts sur un territoire. En secteur résidentiel, ainsi que dans les centres villes, vie économique, vie culturelle et vie sociale ont parfois du mal à cohabiter. Exploitants, habitants et institutions s'opposent parfois dans des conflits mettant en jeu, d'un côté, la santé et la tranquillité publique et, de l'autre, la vie des commerces et une certaine attractivité. En filigrane de ces arbitrages, se joue aussi la question d'une gestion maîtrisée des nuisances sonores à l'échelon des institutions.

Or, comment maîtriser l'intervention de la puissance publique lorsque les institutions ont elles mêmes des difficultés à coordonner leurs actions et à se positionner. Depuis la disparition des Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales, et avec elles celle des pôles départementaux du bruit, les institutions ne disposent plus d'espace d'échanges au sein desquels poser des stratégies de lutte contre le bruit, initier des réflexions, éclairer des dossiers à la lumière de chacun.

Certes, plusieurs guides et des circulaires sont venues expliciter les réglementations et les normes censées clarifier le positionnement de chacun. Pour autant, le contexte de la vie nocturne associé aux troubles de voisinage est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Les pouvoirs de police et les compétences y sont partagés entre maires et préfets, ce qui complique la gestion du bruit de ces établissements.

PROGRAMME

Les aspects réglementaires

Yves JONCHERAY - *chargé de mission à la Mission Bruit et Agents physiques du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie*

La vision du ministère de l'Intérieur

Par un représentant du ministère de l'Intérieur*

Table-ronde : le témoignage de la Ville de Nantes (membre du Club Décibel Villes)

Alain THERAUD, *directeur de la Réglementation et de la Gestion de l'Espace Public*

Gaëtan TANGUY, *membre de l'AITF et responsable du Service Hygiène, Manifestations et Sécurité Civile (Direction Générale de la Sécurité et de la Tranquillité Publique)*

Franck OLIVIER, *chef du secteur Hygiène*

Jean-Yves LEROUX, *chef du service Réglementation du commerce*

Rim EL SAYED, *chef de projet Médiation à la Mission Prévention.*

Présentation de la Brigade de contrôle nocturne de Nantes

Présentation de la Commission des débits de boissons de Nantes

Rôle du secteur Hygiène et de la Mission Prévention dans la thématique des lieux musicaux

Articulation entre les différents acteurs à l'échelle de la ville

Difficultés rencontrées (notamment le compromis à trouver entre les obligations réglementaires et la politique culturelle de la ville).

Table-ronde : le témoignage de la Ville de Saint-Etienne (membre du Club Décibel Villes)

Claude GARCIA, *membre de l'AITF, directeur adjoint à la Santé publique de la Ville de Saint-Etienne*

Eliane D'ALFONSO, *chargée de la Sécurité routière et des Polices administratives à la Préfecture de la Loire*

Vincent MANINI, *Police nationale*

Un représentant de l'ARS Rhône-Alpes*

Cette vidéoconférence a pour ambition d'échanger sur les pratiques territoriales en matière de prise en compte de la problématique du contrôle des lieux musicaux. Il s'agit en particulier d'examiner comment se fait, ou peut se faire, le partage de compétences entre les différentes institutions.

Les échanges aborderont notamment les questions suivantes :

- Quel est le rôle du préfet ?
- Quel est celui du maire ?
- Quelles sont les réglementations pouvant être appliquées et dans quels cas les appliquer : code de l'Environnement, code de la Santé publique, code Général des Collectivités Territoriales, sanctions forfaitaires ?
- quels sont les types de sanctions, mesures administratives et infractions : émergence, trouble à l'ordre public, à la tranquillité ?
- Quelles collaborations mettre en œuvre ?
- Le rôle des chartes de vie nocturne
- L'accompagnement et la prévention des risques
- Comment prendre en compte la gestion des EDMA¹ dans les PLU.

¹ EDMA : Etablissements diffusant de la musique amplifiée



VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER ?

C'EST TRES SIMPLE !



1

Envoyez un courriel à decibelvilles@cidb.org avant le 16 avril 2014

2

Vous recevrez en retour un message incluant un lien qui vous permettra de vous connecter au webinaire (AdobeConnect®).

3

Le jour de la vidéoconférence, connectez-vous depuis le navigateur web de votre choix. Tout ce dont vous avez besoin, c'est d'un ordinateur (PC ou MAC) connecté à l'Internet et équipé de fonctionnalités audio (haut-parleur au moins).

4

Participez à la vidéoconférence en posant vos questions au clavier ou en vous servant d'un microphone.

Il n'y a aucune application spécifique à installer ! (seule condition : avoir installé [Adobe Flash Player 8](#) ou une version ultérieure).

RENSEIGNEMENTS :

Philippe STRAUSS - CIDB

Tél. : 01 47 64 64 67

strauss@cidb.org

www.bruit.fr/club-decibel-villes/